

**\* OBJET :**

PM40 001035 - Cloche de 1730.

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de TALLER, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le

**6 MAI 2003**

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général.

Jean-Paul CELET